

## Un logement adapté aux personnes à mobilité réduite

Une autre solution, sans nul doute plus onéreuse mais qui peut assurer un confort maximal, est celle de la baignoire à porte : la baignoire est munie d'une porte qui s'ouvre vers l'extérieur pour laisser pénétrer l'intéressé(e), puis qui se referme en assurant une étanchéité parfaite. L'inconvénient est, évidemment, qu'on ne peut entrer dans la baignoire ou en sortir que quand elle est vide !

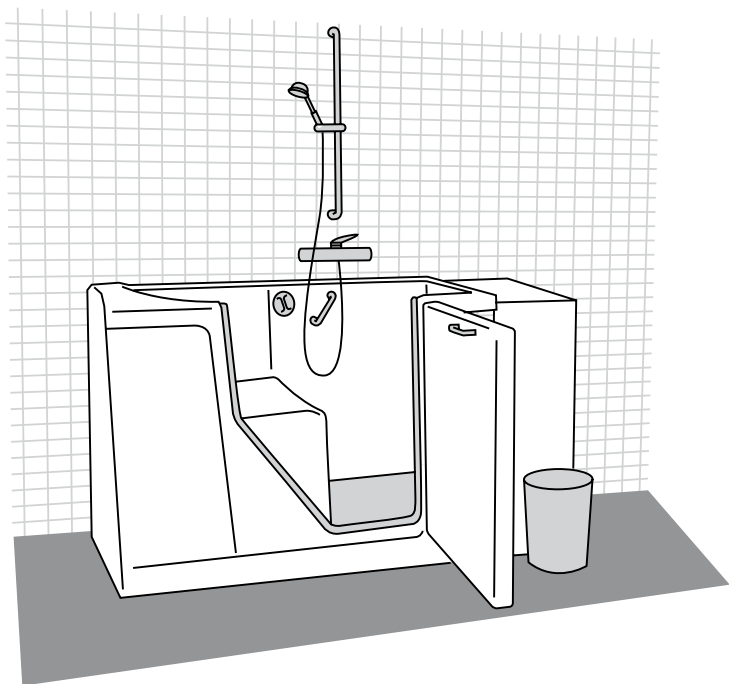


Fig. 5.12 – Baignoire à porte

## Les toilettes

La première question posée à cet égard : les toilettes seront-elles séparées, ou installées dans la salle d'eau ou de bains ? La réponse à cette question dépend d'abord de l'espace disponible.

## ***L'accessibilité pièce par pièce pour personne à handicap moteur***

Il faut en effet que l'accès à la cuvette soit possible par accès latéral (un espace de 1,40 m x 1,40 m est alors nécessaire), ou par accès frontal (espace de 1 m x 2 m), suivant la nature du handicap. Il faut toujours que le fauteuil puisse se placer en proximité immédiate de la cuvette. L'accès sera rendu possible par des barres de soutien qui seront fixes si la cuvette est placée près d'un mur, relevables dans l'autre cas. En général, les barres seront disposées de manière que la personne puisse se tirer en se levant.



*Fig. 5.13 – Exemple de WC*